

Avis aux étudiants

3^{eme} Année Licence

PFE

- Le mémoire comporte l'essentiel du travail et ne doit pas dépasser 30 pages.
- Le délai de dépôt des mémoires est fixé au 20/05/2024.
- Il faut déposer au service de scolarité :
 - L'autorisation de dépôt de mémoire signée par l'encadrant.
 - Le manuscrit de mémoire, en **deux exemplaires** en version papier et (un CD comportant le mémoire en PDF + code source de l'application)

Le chef de département